

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS
DE BELGIQUE

Compte rendu analytique

DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE
DU

21 - 12 - 1999
matin

AGALEV-ECOLO	:	<i>Anders gaan leven / Ecologistes Confédérés pour l'organisation de luttes originales</i>
CVP	:	<i>Christelijke Volkspartij</i>
FN	:	<i>Front National</i>
PRL FDF MCC	:	<i>Parti Réformateur libéral - Front démocratique francophone-Mouvement des Citoyens pour le Changement</i>
PS	:	<i>Parti socialiste</i>
PSC	:	<i>Parti social-chrétien</i>
SP	:	<i>Socialistische Partij</i>
VLAAMS BLOK	:	<i>Vlaams Blok</i>
VLD	:	<i>Vlaamse Liberalen en Democraten</i>
VU&ID	:	<i>Volksunie&ID21</i>

Afkortingen bij de nummering van de publicaties :

DOC 50 0000/000	:	<i>Parlementair document van de 50e zittingsperiode + het nummer en het volgnummer</i>
QRVA	:	<i>Schriftelijke Vragen en Antwoorden</i>
HA	:	<i>Handelingen (Integraal Verslag)</i>
BV	:	<i>Beknopt Verslag</i>
PLEN	:	<i>Plenum</i>
COM	:	<i>Commissievergadering</i>

Abréviations dans la numérotation des publications :

DOC 50 0000/000	:	<i>Document parlementaire de la 50e législature, suivi du n° et du n° consécutif</i>
QRVA	:	<i>Questions et Réponses écrites</i>
HA	:	<i>Annales (Compte Rendu Intégral)</i>
CRA	:	<i>Compte Rendu Analytique</i>
PLEN	:	<i>Séance plénière</i>
COM	:	<i>Réunion de commission</i>

Officiële publicaties, uitgegeven door de Kamer van volksvertegenwoordigers
Bestellingen :
Tel. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.deKamer.be
e-mail : alg.zaken@deKamer.be

Publications officielles éditées par la Chambre des représentants
Commandes :
Tél. : 02/549 81 60
Fax : 02/549 82 74
www.laChambre.be
e-mail : aff.generales@laChambre.be

SOMMAIRE

COMMUNICATIONS	5
BUDGETS	5
Budget des Voies et moyens pour l'année budgétaire 2000, Budget général des dépenses publiques (n ^{os} 197, 199 et 198)	
Secteurs : Affaires sociales, Santé publique et Environnement, Emploi et Travail, Pensions	
Débat général (Continuation)	5
<i>Orateurs</i> : Joke Schauvliege, Jean-Jacques Viseur, Greta D'Hondt, Paul Timmermans, Frieda Brepoels, Daniel Bacquelaine, Koen Bultinck, Joos Wauters, Filip Anthuenis, Jean-Marc Delizée, Pierrette Cahay-André, Greta d'Hondt, Hans Bonte, Danny Pieters, Anne-Marie Descheemaeker, Luc Goutry, Annemie Van de Casteele, Magda Aelvoet , ministre de la Protection de la consommation, de la Santé publique et de l'Environnement, et Frank Vandenbroucke , ministre des Affaires sociales et des Pensions	5
ANNEXE	
SÉNAT	
Projet de loi transmis en vue de la sanction royale	19
Projets de loi évoqués	19
GOUVERNEMENT	
Budget général des dépenses – Redistribution des allocations de base	19
Libéralisation du secteur de l'électricité – Rapport et recommandations	19
PARLEMENT EUROPÉEN	
Résolution	20
PÉTITION	20

SÉANCE PLÉNIÈRE**MARDI 21 DECEMBRE 1999**

MATIN

PRÉSIDENTE :

M. Herman DE CROO*La séance est ouverte à 10 h 02.***COMMUNICATIONS**

Le **président** : Diverses communications doivent être faites à la Chambre. Elles seront insérées en annexe au *Compte rendu analytique*.

BUDGETS

BUDGET DES VOIES ET MOYENS POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2000, , BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES PUBLIQUES

Le **président** : Nous reprenons la discussion :

– du budget des voies et moyens pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 197/1 à 4 et 199/1.

– du projet de budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2000, n^{os} 198/1 à 27.

Nous aborderons ce matin les secteurs suivants : Affaires sociales, Santé publique et Environnement, Emploi et Travail et Pensions.

La ministre Onkelinx m'a fait savoir qu'elle sera absente pour cause de maladie et que sa collègue la ministre Aelvoet la remplacera.

Mme **Joke Schauvliege** (CVP) : Le gouvernement actuel ne respecte pas ses promesses. En outre, il se considè-

re comme l'inventeur de l'État social actif, alors que ce concept a été lancé par le gouvernement précédent et que le gouvernement actuel ne fait que le copier. Aucune attention n'est consacrée à la famille. Il n'est pas question non plus, pour ce gouvernement, d'adapter en fonction de travail à la vie de famille, même s'il s'avère souvent difficile de combiner les tâches ménagères, la garde des enfants et le travail.

Le gouvernement se propose au contraire de prendre une mesure qui ne générera pas de nouveaux emplois : la réduction du temps de travail. La majoration des réductions accordées pour la garde des enfants n'est, elle aussi, qu'un emplâtre sur une jambe de bois.

Ce gouvernement mise sur le succès à court terme au lieu de lui préférer le résultat à long terme. Nous attendons toujours impatiemment une augmentation des allocations familiales, ainsi que des mesures de nature à faire prendre conscience à l'employeur des besoins des travailleurs en matière de bien-être et de vie de famille.

Le présent budget ignore les ménages, les parents désireux de combiner travail professionnel et éducation des enfants. Le CVP prendra dès lors lui-même des initiatives afin de donner aux ménages ce à quoi ils ont droit.

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : En ce qui concerne l'État social actif, j'ai découvert ce matin dans *Le Soir* les résultats de l'enquête du professeur Peers : ils mon-

trent que l'écart entre les bénéficiaires de la croissance et les victimes du système ne fait que croître.

Ainsi, depuis 1921 et même depuis 1950, l'écart quant à la longévité entre les classes les plus aisées et les plus faibles croît aussi. Il y a donc à présent davantage de risques de succomber à la maladie en fonction de ses revenus. Et le risque ne fait qu'augmenter. Ce système d'État social actif n'est donc pas adapté à nos besoins.

Il y a une grande différence entre l'État providence et l'État social actif. Je crains fort que nous n'entrions dans un État libéral et que les partis de la majorité qui ne sont pas libéraux se soient fait piéger. Je constate ainsi que M. De Gucht a une notion de l'État social actif extrêmement libérale. Il veut une relation contractuelle avec les étrangers et agira sans doute de même, demain, avec les chômeurs, voire avec les malades. Vous vous inscrivez dans une logique qui corrompt la logique d'État providence actif que nous, nous défendons. Vous ouvrez ainsi la boîte de Pandore.

Les minima sociaux sont insuffisants pour répondre au prescrit de l'article 23 de la Constitution, malgré les marges dont dispose le gouvernement et qu'il ne consacre pas aux besoins sociaux.

L'activation devient l'élément fort d'un système où la protection sociale n'assure plus la protection des faibles.

Un des éléments du système est la réduction des cotisations sociales. Comme cette réduction passe de 64,8 milliards à 89,1 milliards, on aurait pu penser que cela aurait débouché sur une importante création d'emplois. On a même parlé d'un "effet retour" qui aurait dépassé la moitié de cette réduction.

Aujourd'hui, on parle beaucoup moins d'"effet retour" car on parle beaucoup moins d'"exigence retour", de liaison de cette exigence à la création d'emploi.

Il y a alors le désintérêt croissant pour le non marchand, qui ne reçoit que 11,2 milliards. En ne retenant pas 12,2 % pour le non marchand comme sous le gouvernement précédent, on fait donc bel et bien un pas en arrière. Pourquoi ne pas avoir appliqué la même clef et même ne pas avoir augmenté cette clef ?

Le non marchand représente pourtant un facteur-clef d'accroissement de l'emploi dans un secteur où il y a un nombre croissant du besoin.

En Belgique, on descend de 12,2% à 8% parce qu'existe cette fiction ridicule et bien ancrée que le monde chrétien est prédominant dans le non marchand ! Il ne

s'agit pas d'installer une prédominance, mais d'assurer la place d'un secteur nécessaire.

En apparence, ce sont les socialistes qui, au gouvernement, gèrent ce secteur, mais la politique est bel et bien libérale. Alors que le secteur non marchand a sa place et crée bon nombre d'emplois directs, l'on n'est même pas capable de lui appliquer le même taux de réduction de charges sociales qu'au secteur marchand.

Si l'on tient compte du nombre d'emplois, ce ne serait plus de 12% mais de 20% qu'il faudrait parler ! Pour autant que les chiffres du gouvernement soient fiables, on constate que, pour 1999, à partir du 1^{er} juillet, les réductions étaient de l'ordre de 11.000 francs pour le non marchand et de 6.000 francs pour le secteur marchand.

Le gouvernement veut privilégier l'emploi du secteur marchand. Ce n'est plus du socialisme, ce n'est plus de la social-démocratie, c'est du libéralisme !

Enfin, nous allons connaître un problème de couverture des personnes les plus âgées en matière de pensions. Le PSC et le SP avaient insisté sur ce problème dans le gouvernement précédent. La constitution d'une réserve démographique pourrait résoudre les problèmes. L'an dernier, j'interrogeai le ministre suédois des Finances à ce sujet et il m'affirma qu'il y avait chez lui un boni de 2% dans ce secteur.

En refusant la réserve démographique, vous placez les gouvernements futurs dans des positions impossibles. Les réductions d'impôts que vous opérez feront qu'il sera impossible dans l'avenir de couvrir les pensions. On sacrifie l'avenir au présent et à des considérations purement électorales. Vous ne créez pas les conditions d'un État providence actif, vous mettez en place les conditions d'une situation où la lutte des classes sera remplacée par la lutte des classes d'âges.

La logique présentée est profondément inspirée par le modèle anglo-saxon. Je préférerais que l'on préserve le système rhénan, car le système que vous préconisez n'assure en rien l'avenir. (*Applaudissements sur les bancs du PSC et du CVP*)

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Le ministre avait promis, en commission, de répondre aux observations de la Cour des comptes relatives au solde de la gestion financière globale, aux bas salaires, au taux de TVA comme substitut au financement de la sécurité sociale, aux facteurs exogènes, au coût de l'interruption de carrière, aux vacances annuelles et à la cotisation majorée en cas de recours régulier aux mécanismes du chômage économique.

Je lui avais également demandé de vérifier, en collaboration avec les ministres Onkelinx et Aelvoet, le montant de la réduction des charges salariales. La ministre Onkelinx et lui-même ont publié en la matière des chiffres contradictoires.

M. **Paul Timmermans** (Écolo-Agalev) : En ce qui concerne les aides Maribel bis et ter, la Communauté européenne les a condamnées et a saisi la Cour de justice pour concurrence déloyale.

Comment le remboursement de ces aides est-il envisagé ? Les entreprises vont-elles effectivement rembourser ? La FEB prétend que cela serait impossible.

Le gouvernement va-t-il compenser auprès des entreprises qui n'ont pas reçu d'aide ?

Le remboursement sera-t-il reporté sur des aides futures ? Il s'agit d'un montant entre 21 et 23 milliards, ce qui correspond aux réductions sociales prévues, et qu'en sera-t-il dès lors de la création d'emplois ?

Je constate que trois budgets sont très faibles : celui relatif à l'égalité des chances, celui consacré au congé payé pour l'éducation et celui du plan d'accompagnement des chômeurs. Nous espérons que l'on pourra remédier à cette situation lors du prochain contrôle budgétaire. (*Applaudissements*)

Mme **Frieda Brepoels** (VU-ID) : Cela fait déjà cinq ans que le collège des médecins-directeurs de l'INAMI s'est penché pour la première fois sur le problème du remboursement des sondes et des cathéters pour les enfants souffrant de problèmes de vessie. Aujourd'hui, aucun remboursement n'est encore possible, et les parents doivent se tourner vers le Fonds spécial de solidarité. Or, cette procédure est très complexe.

Est-il opportun de continuer à obliger les parents à passer par le Fonds spécial de solidarité ? Pourquoi ne pas régler ce problème dans le cadre de la nomenclature de l'INAMI ? De combien de dossiers s'agit-il ? Le chiffre d'environ 800 enfants est-il exact ? Quelle est la durée moyenne de traitement de ce genre de dossiers ? Quelles conditions doit remplir un patient pour bénéficier d'une indemnité en tant que personne atteinte d'une maladie chronique ?

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Je vous avoue ma perplexité : je ne répéterai pas ce que j'ai dit lors du débat de la loi-programme, mais je m'étonne que M. Viseur se réjouisse du libéralisme retrouvé et semble en même temps regretter le socialisme pur et dur ! Est-il contre l'État, contre le social et contre l'actif ?

Un État est malgré tout nécessaire. Nous sommes pour le social et c'est pourquoi nous sommes pour un État social. Si M. Viseur est contre l'actif, c'est qu'il est pour le passif ! Or nous, nous sommes contre le passif. Contre le passif que son parti a laissé derrière lui !

M. **Jean-Jacques Viseur** (PSC) : Parler de passif, avec la situation saine que le précédent gouvernement vous a laissée, il faut le faire !

Les libéraux reprochaient à la social-démocratie d'alourdir les sociétés. Or vous, vous utilisez un concept anglo-saxon, qui a amené des conséquences défavorables.

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Le PSC est donc contre l'État social actif et cela m'inquiète, car le pire, ce serait un État asocial passif !

Nous sommes favorables au concept d'État social actif, car l'État a un rôle à jouer pour garantir à l'individu le droit de s'exprimer. Nous sommes pour un État social, car l'évolution vers une société duale doit être combattue. Enfin, nous sommes pour un État social actif, car il est indispensable d'encourager l'activité, qui rend possible la solidarité, et nous prônons la solidarité.

Nous voulons que beaucoup plus de gens paient des impôts, mais en paient de moins en moins. Le concept d'État social actif prône la création de richesses. M. Viseur prétend que c'est le non marchand qui crée le plus d'emplois dans notre pays. Affirmer cela, c'est simplement drôle.

Nous, nous voulons améliorer le sort des plus faibles.

M. **Luc Goutry** (CVP) : M. Bacquelaine ne partage pas la position de M. Viseur. Défend-il le modèle libéral de l'État social actif ou le modèle social du gouvernement ? Je pense qu'il est plutôt un partisan du premier modèle. Il s'est en effet déjà opposé par le passé aux ALE et aux plans pour l'emploi de Mme Smet.

M. **Daniel Bacquelaine** (PRL FDF MCC) : Il s'agit de défendre un concept qui a fait l'objet d'un accord au sein du gouvernement et qui met en oeuvre, à la fois, des recettes libérales, comme la création de richesse, et des recettes socialistes, comme la solidarité sociale. Nous devons tous nous accorder sur ce sujet, sauf, bien sûr, certains dogmatiques !

En matière d'échelonnement, nous devrions aller plus loin. Nous sommes arrivés à un accord intéressant en ce qui concerne le dossier médical et son accessibilité. Il faudra progresser dans le sens d'une sortie de "hospitalocentrisme", et qu'on cesse de penser dans le sens hôpital-domicile.

À cet égard, la notion de "retour à domicile" me semblerait plus heureuse que celle de "départ de l'hôpital", qui prête d'ailleurs à confusion.

Quant à la politique du médicament, il est inacceptable que certains médicaments ne soient pas encore disponibles en Belgique. Cela crée une grave inégalité. Il serait aussi utile de créer un groupe de réflexion sur l'usage du médicament dans notre pays.

Le médicament devrait perdre sa connotation péjorative car il permet d'éviter des actes plus agressifs des opérations par exemple.

Il faudrait aussi revoir le système actuel de financement des hôpitaux, et en arriver à un système qui permette une meilleure distinction entre le prix des journées et ce qui provient des honoraires médicaux, afin d'éviter une certaine surconsommation.

Il faut aussi avancer dans la réforme de l'Ordre des médecins, qui devrait aller dans le sens d'un rajeunissement, d'une distinction meilleure entre instruction et jugement et d'une définition de certaines incompatibilités.

Il faut éviter que l'Ordre des médecins ne dépende que du gouvernement. L'Ordre doit émaner de la profession elle-même. L'indépendance du praticien est fondamentale. C'est une question de vie ou de mort.

Enfin, le Code de déontologie n'a pas été assez utilisé. Ne pourrait-il, à l'avenir, avoir force de loi ? En effet, tout s'y retrouve en matière de droit du patient. Ce Code a évolué et pourrait avantageusement passer dans le droit belge. *(Applaudissements sur les bancs des libéraux)*

M. Koen Bultinck (VL. BLOK) : Nous regrettons que la Santé publique et les Affaires sociales ne ressortissent pas à un seul et même ministre. Nous nous réjouissons de l'élimination des pièges à l'emploi et de l'augmentation des allocations familiales, en particulier pour les enfants handicapés. À notre estime, les allocations familiales devraient d'ailleurs être dissociées de la situation professionnelle des parents. D'une manière plus générale, il faut oeuvrer en faveur de l'amélioration du statut social des indépendants. Le ministre est-il disposé à éliminer les différences entre les régimes d'allocations familiales ? Pourquoi le gouvernement rechigne-t-il à augmenter ces dernières et n'envisage-t-il pas d'instaurer une rémunération pour le parent se chargeant de l'éducation des enfants, comme le souhaite le BGJG ?

L'on travaille déjà à un statut des artistes et des volontaires, ce qui emporte notre adhésion. Les parastataux sociaux doivent être responsabilisés. L'INAMI est divisée en une multitude de sous-commissions et de commis-

sions, ce qui ne favorise guère le bon fonctionnement et permet des formes de confusion d'intérêts en tout genre. Cette situation est décrite dans le rapport Peers, qui s'attaque en termes très critiques à la politique en matière de santé, déterminée avant tout par les intérêts des médecins et des entreprises pharmaceutiques plutôt que par ceux du patient.

Nous insistons pour que le rapport Peers et le quatrième rapport Jadot fassent rapidement l'objet d'un débat parlementaire.

Certaines compétences en matière de santé ressortissent déjà à la Région flamande. Si cette dernière décide de la construction d'hôpitaux, c'est le pouvoir fédéral qui détermine le nombre de lits. Une telle répartition des pouvoirs est inefficace et engendre des conflits. En matière de santé publique, la Flandre défend des idées différentes de celles de la Belgique francophone. La répartition des compétences doit, dès lors, être mieux organisée.

Ces visions opposées conduisent à des dépenses différentes et à des reports de décisions. Le Vlaams Blok veut mettre un terme à l'éparpillement des soins de santé. Nous pouvons marquer notre accord sur un certain nombre de mesures, notamment en matière d'oncologie et de soins palliatifs.

La discipline budgétaire annoncée soulève un certain nombre d'interrogations. La norme de croissance est portée à 2,5%. Nous avons déjà formulé des critiques à ce sujet. L'échelonnement des soins de santé doit être interprété soigneusement.

Il convient de revaloriser la profession de soignant en prenant des mesures en matière de rémunération mais également de pression de travail. Nous nous réjouissons de ce que les choses se précisent enfin en ce qui concerne le dossier médical global. À ce niveau aussi, on constate cependant des différences communautaires. Le dossier médical est bien plus répandu en Flandre qu'en Wallonie.

Nous nous réjouissons des mesures prises en faveur des malades chroniques, à condition qu'elles ne soient pas liées à une assurance autonomie fédérale.

La ministre Onkelinx veut coupler le décret flamand sur l'assurance-soins et le décret wallon sur la publicité pour le tabac. Qu'attend le gouvernement fédéral pour demander à la Cour d'arbitrage l'annulation du décret wallon ? La Wallonie manque d'argent et abuse une fois de plus de sa situation pour empêcher la Flandre d'élaborer son propre système de soins de santé.

Le présent budget ne comporte aucune mesure en faveur des familles, ce que nous déplorons. Le relèvement des pensions les plus modestes est un point positif, mais on attend toujours le règlement promis en matière de pensions pour les femmes qui prêtent main-forte à leur époux indépendant. Enfin, en ce qui concerne les pensions des agents de l'État, la situation reste inchangée.

Le Vlaams Blok découvre donc nombre de points positifs dans ce budget de la Santé publique, des Affaires sociales et des Pensions, mais ces points ne suffiront pas à nous convaincre de l'adopter. Nous voulons une régionalisation intégrale de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du Vlaams Blok*)

M. Joos Wauters (Agalev-Écolo) : Ce budget jette les bases – de bonnes bases – de l'État social actif. Nous considérons que l'économique est subordonné au social et à l'écologique. Quantité de mesures emportent notre adhésion. Nous considérons que la baisse des charges doit avoir pour contrepartie une croissance de l'emploi. Si cette contrepartie n'était pas réalisée, il faudrait prendre d'autres mesures. La sécurité sociale requiert un financement alternatif. Le Maribel social est un instrument permettant d'accroître l'emploi dans le secteur non marchand. Il profitera aux patients comme aux travailleurs. Lors du contrôle budgétaire, il faudra voir quelles mesures supplémentaires pourraient être prises en faveur des travailleurs. Le Maribel social, qui est une mesure pour l'emploi, doit être dissociée de la réduction structurelle des charges salariales, laquelle est un instrument censé augmenter notre compétitivité sur le plan international.

Il faut réaliser l'harmonisation des salaires dans le secteur de la santé. On ne génère pas le bien-être au détriment des travailleurs de ce secteur.

Les allocations familiales empêchent de tomber dans la misère. Les fonctions créées antérieurement, qui touchent également les bas revenus, doivent être supprimées.

Divers collègues ont demandé des débats parlementaires sur de nombreux thèmes. J'espère que ces débats déboucheront après 2000 sur des mesures qui nous donneront des raisons de fêter le nouveau millénaire. (*Applaudissements*)

M. Filip Anthuenis (VLD) : Le VLD se réjouit de l'augmentation des pensions minimums des indépendants. Cependant, l'amélioration des pensions nécessitera encore de longues démarches. Il faut stimuler le recours à la pension complémentaire et la faire connaître.

Nous nous réjouissons aussi des mesures prises en matière du revenu garanti pour personnes âgées. Le ministre a promis de supprimer pour le premier juillet 2000 les 5% de sanction appliqués aux pensions anticipées.

La crise de la dioxine n'a heureusement eu qu'une influence très mesurée sur le budget prévu pour le statut social des indépendants. Nous devons toutefois tenir compte, à l'avenir, d'une éventuelle réduction des cotisations et du remboursement de la dette.

Le VLD se réjouit de l'augmentation des pensions minimums des travailleurs salariés. La cotisation de solidarité pose des problèmes juridiques pour la période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 1996.

Une demande en annulation de l'arrêté royal du 20 octobre 1994 est pendante au Conseil d'État. Le gouvernement a-t-il tenu compte d'un éventuel remboursement des cotisations de solidarité pour cette période ou table-t-il sur une issue favorable ?

En ce qui concerne le budget des soins de santé, nous déplorons l'absence de mesures visant à encourager un usage rationnel des médicaments, mais nous nous réjouissons que la note de politique générale du ministre y fasse référence. Cela fait longtemps que le VLD souhaite qu'une autre approche soit suivie vis-à-vis du budget des Affaires sociales. Jusqu'ici, on fixait un plafond de dépenses bien déterminé pour chaque secteur des soins de santé. De manière générale, l'efficacité et les intérêts des groupes de pression jouent un plus grand rôle que les besoins réels. En outre, on constate l'absence de chiffres objectifs pour nombre d'aspects de ce budget. Quel impact auront par exemple certains nouveaux médicaments sur la chirurgie ? Dans quelle mesure l'hôpital d'un jour influera-t-il sur les hospitalisations ordinaires ? En matière de soins de santé, les mesures prises en faveur des personnes atteintes d'une maladie chronique revêtent une grande importance, mais il faut soumettre à une évaluation les mesures déjà en vigueur. Il y a toujours des personnes qui sont exclues du bénéfice de ces dispositions parce qu'elles ne peuvent être classées dans une des catégories prévues !

– *Présidence* : **M. Jean-Pol Henry**

Dans le domaine de l'emploi, nous nous réjouissons de la baisse annoncée des coûts salariaux. En outre, dans quelques années, on pourra encore consolider cette réduction des charges. Par ailleurs, le problème des qualifications requises des travailleurs reçoit dans ce budget l'attention qu'il mérite. En la matière, le plan Rosetta renforce la coopération avec les Régions. Cela permettra de remédier au faible taux d'activité des

jeunes. Nous nous devons d'autre part de lutter contre le départ anticipé des travailleurs âgés. Il en résulte en effet une perte trop importante de savoir-faire, source du problème de la qualification insuffisante du personnel. Pour ce qui est de la suppression des pièges à l'emploi, c'est une bonne chose que l'on soit parvenu à un consensus dans ce domaine. Mais il importe de prêter également attention aux pièges non financiers. Je songe notamment à la mobilité, à l'accueil de la petite enfance et à l'apprentissage de la seconde langue nationale.

La pléthore de plans pour l'emploi a un effet dissuasif sur les employeurs. Or, c'est à peine si cette situation a été améliorée. Peut-être serait-il utile que le CVP milite, même s'il est aujourd'hui dans l'opposition, pour une simplification du système complexe qu'il a marqué de son empreinte pendant des années.

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Il y a huit semaines, le CVP a déposé une proposition de loi visant à rationaliser les plans pour l'emploi. Mais cette proposition n'est toujours pas publiée parce que les services de la Chambre sont trop occupés à faire ce que le gouvernement lui demande. Nous espérons que, le moment venu, nous pourrions compter sur le soutien de M. Anthuenis.

M. **Filip Anthuenis** (VLD) : Cela fait trois ans que ce problème est à l'ordre du jour. Pourquoi n'avez-vous pas déposé cette proposition de loi il y a 3 ans et avez-vous attendu d'être dans l'opposition pour le faire ? Nous espérons que les mesures en faveur de l'emploi se révéleront efficaces. C'est pourquoi nous voterons en faveur de ce budget.

Mme **Trees Pieters** (CVP) : En commission, j'ai insisté à plusieurs reprises sur le fait que nous n'étions pas opposés à l'augmentation de la pension des indépendants et du revenu garanti, à la condition que les 2,5 milliards nécessaires à cet effet soient puisés dans les voies et moyens.

Nous constatons à présent que les moyens nécessaires proviennent du Fonds de la sécurité sociale des indépendants, qui n'est parvenu à réaliser un boni que tout récemment !

M. **Filip Anthuenis** (VLD) : Les indépendants se moquent de savoir d'où vient l'argent ! En revanche, ils se réjouissent d'apprendre que, comme le gouvernement l'avait promis, leur pension sera augmentée.

Mme **Trees Pieters** (CVP) : Voilà qui ne témoigne guère d'une vision à long terme ! Dans quelques années, il n'y aura plus d'argent pour payer les pensions.

M. **Filip Anthuenis** (VLD) : L'augmentation des pensions ne témoigne en rien d'une vision à court terme, que du contraire ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

M. **Jean-Marc Delizée** (PS) : Je ne crois pas que tous les membres du groupe PSC soient d'accord avec M. Jean-Jacques Viseur.

La seule chose qui est vraie dans ce qu'il a dit, c'est que ce sont les efforts consentis hier qui permettent la politique menée aujourd'hui.

L'emploi représente la priorité absolue du gouvernement. Quelque 24,2 milliards supplémentaires seront affectés en 2000 à la réduction structurelle des charges patronales.

L'accord interprofessionnel est très clair : si le niveau des cotisations sociales doit être ramené, d'ici à 2005, à celui de la moyenne des trois pays voisins du nôtre, il en va de même pour la formation permanente et l'emploi.

De même, la programmation pluriannuelle de la réduction des charges est liée à la création d'emplois nouveaux et les moyens financiers de la sécurité sociale devront être garantis, non seulement pour les besoins actuels, mais également pour de nouvelles initiatives, comme l'amélioration de la situation des malades chroniques ou la revalorisation des pensions les plus modestes.

Notre taux de chômage de longue durée, surtout chez les jeunes, nous handicape. Il faut arrêter de disperser les efforts sur une multitude de mesures de "remédiation".

La Commission européenne considère que notre plan d'accompagnement des chômeurs ne correspond pas aux critères retenus par l'Europe pour s'attaquer aux taux d'entrée dans le chômage de longue durée.

Pour un jeune, avoir un emploi représente la clef d'accès à la citoyenneté. Le gouvernement a donc imaginé une formule alternative et de grande ampleur afin de briser le cercle vicieux conduisant beaucoup trop de jeunes à se soucier davantage de la perception d'une allocation que de l'acquisition d'une première expérience professionnelle. Ce projet de loi vient d'être adopté, mais il faut que toutes les forces vives trouvent les outils appropriés dans le cadre créé.

Autre atout : le plan Rosetta, qui coordonne les mesures dans une suite logique et les simplifie au maximum. Les employeurs doivent être sensibilisés à un type d'entreprise où l'accent est mis sur une utilisation optimale du capital humain. Trop souvent, en effet, l'on assiste à une

surqualification à l'embauche, dont le revers est la sous-utilisation des capacités des personnes engagées et le rejet permanent des moins qualifiés dans la file de pointage.

C'est une politique de formation permanente et de recyclage qui sera rentable à long terme. Dans cette optique, il faut que chaque jeune ait l'opportunité de construire sa propre compétence sur le terrain.

Notre taux d'emploi des personnes âgées de plus de 55 ans est le plus faible d'Europe et cela représente aussi un problème.

Le recours à la prépension ne peut devenir un mode de régularisation structurel du marché du travail.

Autre phénomène inquiétant : l'accroissement sensible du nombre de chômeurs âgés ; d'où l'urgence de reconsidérer le profil des carrières. Un des pièges de l'emploi, le plus visible, sera peu à peu désamorcé à partir du 1^{er} janvier par l'augmentation du salaire-poche d'un certain nombre de travailleurs. Et les partenaires sociaux viennent de déposer une série de mesures concrètes dans le cadre de la finalisation de l'accord interprofessionnel 1999-2000. Il s'agira de traduire tout cela sur le terrain.

Il faut éviter d'enfermer les chômeurs dans leur statut. Les situations pénalisantes qui résultent de l'acceptation d'un travail à temps partiel doivent également être combattues.

Les politiques de l'emploi sont avant tout des choix de société. Les partenaires sociaux doivent donc être partie prenante dans l'exploration des pistes pour l'emploi.

J'en arrive à la sécurité sociale. Chaque année, des choix douloureux doivent être opérés lors de la confection du budget des soins de santé. Notre modèle des soins de santé concilie de manière remarquable les principes de solidarité, de qualité et la liberté de choix, tout en maintenant un coût global raisonnable.

Mais notre système de santé se trouve à la croisée des chemins. Une série de tendances lourdes pèsent sur les équilibres budgétaires. Nous devons relever ces défis pour assurer la pérennité d'un système qui a démontré son efficacité.

Dans un tel contexte, la responsabilité première de l'État est de fixer un budget suffisant, qui assure au citoyen l'accès à une couverture santé répondant à ses attentes. Le repli constituerait la porte ouverte à la logique commerciale, basée sur la sélection des risques et la segmentation.

Le groupe socialiste constate qu'il y a un progrès, puisque le relèvement de la norme de croissance à 2,5% correspond à l'évolution de la croissance économique à long terme.

Avec un financement additionnel de 24,5 milliards, le budget "colle" mieux à l'évolution des coûts et des besoins sociaux.

Pour les socialistes, toute contrainte normative n'est acceptable que si les efforts demandés sont indolores pour le patient et participent à l'édification d'un modèle plus performant et plus solidaire. Or, la maîtrise des dépenses s'impose, vu la croissance modérée des ressources publiques, et exige le consensus de tous les acteurs de l'assurance.

Plusieurs pistes sont possibles, comme le développement des activités du conseil de l'INAMI, pour rendre plus efficace l'allocation des moyens en fonction des besoins réels.

Des systèmes de financement sur base forfaitaire permettent, mieux que la nomenclature, de travailler en fonction d'objectifs d'utilité et d'efficacité et non de production. Il faut poursuivre l'évolution amorcée en matière d'imagerie médicale et de biologie clinique. Un décloisonnement des secteurs serait aussi un facteur de responsabilisation.

Une politique cohérente de fixation du prix des médicaments, par des mécanismes de contrats "prix-volumes" par exemple, doit être renforcée.

Nous attendons de l'industrie pharmaceutique, qui menace de délocaliser, qu'elle fasse preuve de maturité et que le secteur limite ses dépenses.

Nous plaçons pour des mesures structurelles pour réduire la consommation de médicaments et leur prix, ainsi que pour l'utilisation de génériques, dont la qualité et l'homologie sont garanties par un système de contrôle. Dans cette optique, le droit de substitution et la "prescription générique", permettant au pharmacien de délivrer la molécule adéquate la moins chère, devraient être introduits.

Une amélioration des revenus de 450.000 seniors est promise pour le 1^{er} juillet, alors que les pensions n'avaient connu que deux petites adaptations depuis 1990.

Pour nous, il serait inacceptable de laisser aux régimes complémentaires de retraite le soin de compenser la diminution relative des pensions légales.

Les deuxième et troisième piliers doivent garder leur caractère supplétif. C'est pourquoi nous sommes favorables au rétablissement de la liaison automatique des pensions à la courbe des salaires.

Le système des fonds de pensions dans les entreprises devra, en tout état de cause, être rendu plus transparent et plus démocratique.

En conclusion, pour les socialistes, l'État social actif est plus volontaire que l'État providence pour améliorer la qualité de la vie de tous les individus. Il s'agit de placer l'homme au centre de l'économie et de lui permettre, par le travail, d'accéder à la citoyenneté !

L'assurance sociale active remet le patient au centre des préoccupations et responsabilise tous les acteurs, sans oublier les mutualités qui doivent poursuivre leur mission dans un esprit de prévoyance, d'assistance mutuelle et de solidarité.

La place privilégiée du patient dans la politique de santé suppose une révision du rôle de tous les acteurs.

En première ligne, le rôle du généraliste et des autres prestataires de soins devra faire l'objet d'une évaluation interne sur base des données recueillies grâce au "peer review".

Nous saluons l'initiative de la mise au point du Code de santé publique, qui permet une stratégie globale et cohérente. Nous espérons que ce code devienne rapidement effectif, de même que le milliard promis pour les maladies chroniques.

Nous insistons à nouveau sur la nécessité de maîtriser l'offre de soins intra-muros, afin d'éviter les dérapages budgétaires.

Cependant, les questions bioéthiques n'ont pas suffisamment été abordées, de même que la politique en matière de toxicomanie ou les soins de santé aux demandeurs d'asile. Enfin, une réflexion s'impose sur la nécessité d'une concertation entre généralistes et hôpitaux pour l'accueil d'urgence des patients les plus précarisés.

Nous considérons positivement la concertation prévue avec les organisations représentatives des indigents et les projets concernant la médiation interculturelle.

En matière environnementale, nous insistons sur la nécessité de poursuivre une politique de produits orientée vers des modes de consommation et de production durables, ainsi que sur la concrétisation de nos engagements internationaux contractés dans le cadre du proto-

cole de Kyoto, notamment en matière d'abaissement des émissions de CO₂.

Nous plaçons aussi pour une harmonisation des taux de remboursement entre minimex et aide sociale dans les communes en fonction de critères sociaux.

En outre, nous prenons bonne note du souci de garantir aux candidats réfugiés un accueil correct et humain dans les centres ouverts. L'aide matérielle prévue ne vise que les candidats réfugiés dans la première phase d'examen de recevabilité. Elle sera prise en charge par l'État. Cela méritait d'être éclairci.

Enfin, la pauvreté n'étant pas qu'un problème financier mais aussi un problème d'accès à la culture, la Conférence interministérielle sur la pauvreté de janvier 2000 devra se pencher sur ce problème ainsi que sur la politique à mener ou à corriger face à l'endettement.

Les mesures proposées sont courageuses et méritent d'être soutenues. Nous aimerions maintenant qu'elles deviennent rapidement une réalité. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité*)

Mme **Pierrette Cahay-André** (PRL FDF MCC) : Le gouvernement a concrétisé les pistes retenues dans son accord : les projets de loi concernant les bas salaires, la fonction de l'emploi et les mesures incitatives contenues dans les projets de loi portant des dispositions sociales et fiscales.

Nous sommes donc bien entrés dans l'État social actif. Nous avons surtout retenu que les jeunes seront sortis du "statut professionnel de chômeurs" et pourraient s'insérer sur le marché et recevoir une formation qualifiante. De plus, les "pièges à l'emploi" seront combattus ; la pension sera possible à mi-temps ; les artistes recevront un statut social et les allocations familiales seront majorées pour les enfants handicapés.

Pour que l'enfant handicapé puisse mieux accéder à l'autonomie, il faut certes que ces allocations majorées ne diminuent que si l'état de l'enfant s'améliore grâce aux traitements suivis.

Il faudra mieux faire connaître, par la bande dessinée, par exemple, la charte de l'assuré social.

L'interruption de carrière à temps plein ou à temps partiel demeure une mesure intéressante. À cet égard, de plus en plus, l'équilibre homme/femme s'établira.

Quant au bénévolat, je ne pense pas que ce service prenne la place d'un service rémunéré, car il serait impossible à financer. Que feraient, par exemple, nos clubs sportifs sans cet apport ?

Les petites pensions sont revalorisées. Mais certains petits indépendants connaissent de grandes difficultés. Le ministre en est très conscient ; il a promis d'y remédier.

Les ALE ont prouvé leur utilité, mais des travaux ménagers ne peuvent être financés uniquement par les personnes qui ont besoin de personnel d'entretien. Les autres objectifs étaient de répondre à une demande de service de proximité qui n'était pas rencontrée suffisamment et de remettre dans le circuit du travail les personnes au chômage depuis un certain temps.

Si l'on peut envisager un changement de statut pour les ALE, il faut leur conserver une certaine souplesse et ne pas alourdir les formalités administratives et les contraintes. Le coût de la prestation devra rester abordable. Nous devons aussi nous pencher sur la problématique des chèques-services.

Les contours de l'économie sociale sont parfois imprécis, mais il faut être très attentif au développement de ce secteur. "TERRE" emploie 280 personnes, chômeurs de longue durée ou personnes très précarisées. Son activité est de récupérer papiers, cartons, vêtements, et de les recycler, ce qui allège les communes d'un pourcentage important de déchets et n'entre pas en concurrence avec l'entreprise privée. Je souhaite voir bien traiter ce secteur de l'économie sociale, tout en veillant à ne pas créer de distorsion de concurrence.

Quant au secteur non marchand, il faut bien sûr en tenir compte et Mme Onkelinx l'a assimilé aux services publics dans le cadre du plan pour l'emploi, ce qui en améliore la situation.

J'insiste sur le fait que notre travail n'est pas terminé. C'est un bon début, et nous approuverons ce budget. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité)*

Mme **Greta D'Hondt** (CVP) : Mon intervention portera sur la politique de l'emploi. La note de politique n'apporte pas grand-chose de neuf et ne comporte en tout état de cause aucune mesure concrète. Les contrats de premier emploi ne sont qu'une version dépoussiérée des contrats de stage. Ils nous coûteront cependant 4 milliards de francs.

La note de politique confirme l'utilité des mesures existantes et plaide pour une amélioration du système des chèques-services. Or, la ministre Onkelinx n'a-t-elle pas décidé de suspendre l'expérience ? Le gouvernement se retrouve ainsi dans l'illégalité. Il aurait dû constituer des provisions afin d'indemniser le citoyen dupé.

En matière de formation, la note de politique n'énonce que quelques vagues principes. La démocratie dans

l'entreprise ne semble pas davantage préoccuper le gouvernement, qui se borne à annoncer que des élections sociales seront organisées en 2000.

La note de politique ne dit mot de la nécessaire harmonie entre travail et famille ni du problème de la garde des enfants. Les partenaires sociaux ont entre-temps mis leurs propositions sur papier. Nous demandons au ministre de s'engager à présenter en janvier les résultats de cette concertation à la commission des Affaires sociales afin qu'un débat puisse avoir lieu sur le sujet.

J'estime que le gouvernement et les partenaires sociaux mettent trop l'accent sur l'aspect financier du maintien au travail des travailleurs plus âgés. J'estime qu'il convient d'accorder plus d'importance à la prévention. Nous assistons toujours à des licenciements de chômeurs âgés.

Malgré les belles promesses contenues dans la note de politique, la réduction des charges salariales n'est pas à l'avantage du secteur non marchand. Le ministre doit fournir d'urgence des chiffres clairs. Le gouvernement revient sur le choix politique qui avait été fait d'accorder une plus importante réduction des charges au secteur non marchand. *(Applaudissements)*

M. **Hans Bonte** (SP) : L'emploi se porte bien. La croissance économique et la politique budgétaire et socio-économique menée au cours des dernières années ont porté leurs fruits. Ce gouvernement poursuit la politique de réduction accélérée des charges, de mesures spécifiques pour les groupes à risques et de redistribution prudente du travail. Une rupture brusque aurait été malvenue.

En dépit des bonnes intentions et des résultats déjà engrangés, nous sommes conscients que la note de politique générale ne traite qu'insuffisamment d'une série de problèmes structurels dont l'influence continue de se faire sentir sur le marché du travail.

La croissance de l'emploi ignore les mécanismes de discrimination fondamentaux qui excluent les migrants, les personnes plus âgées, les femmes isolées et les handicapés du marché du travail. Le processus de discrimination est d'ailleurs souvent inscrit dans la procédure de recrutement.

Le gouvernement entend éliminer les pièges à l'emploi, l'objectif étant que la population active soit le véritable reflet de la population. Il faut rapidement lever les objections concernant la protection des ouvriers qui serait moins efficace que celle dont jouissent les employés. Les ouvriers ne bénéficient pas d'une protection suffisante dans notre pays, qui a d'ailleurs été condamné à ce propos par l'Europe. C'est dans l'espoir d'améliorer

cette situation que les interlocuteurs sociaux ont formulé des propositions en vue d'améliorer cette protection.

Le gouvernement fera connaître son point de vue en la matière le 9 janvier prochain. Pour nous, le préaccord conclu par les interlocuteurs sociaux n'allait pas assez loin. Le gouvernement doit dès lors prendre une initiative en vue de l'élaboration d'un statut unique pour les ouvriers et les employés. Je demande donc que nos propositions relatives au délai de préavis pour les ouvriers et au jour de carence soient inscrites à l'ordre du jour de la commission des Affaires sociales.

Le combat contre le stress constitue un défi majeur dans le cadre de la politique en matière d'emploi. Il s'impose de prendre des mesures en matière de mobilité et d'accueil des enfants. À cet égard, je songe au projet du gouvernement relatif aux plans de transport.

La redistribution du travail est une arme efficace dans la lutte contre le stress. Je m'étonne des critiques de M. Goutry en la matière. Celui-ci affirme que la redistribution du travail augmente le stress. J'avoue ne pas comprendre.

L'introduction de la semaine des quatre jours serait une mesure favorable aux familles. Nous allons dès lors prendre des initiatives dans ce cadre.

M. Danny Pieters (VU-ID) : Ce troisième débat sur la politique sociale du gouvernement me donne l'occasion d'enfoncer les clous qui ont réellement besoin de l'être.

Le gouvernement ne cesse d'affirmer qu'il est entend être le grand promoteur de l'État social actif. Dans la pratique, il n'y a manifestement pas unanimité au sein du gouvernement sur la manière de concrétiser cette volonté. Nous en avons obtenu la preuve à la suite des réactions divergentes concernant le rapport Jadot qui dénonce la multiplication des plans pour l'emploi. On constate les mêmes réactions divergentes à propos de la lutte contre les pièges à l'emploi. Quelle est, en fin de compte, la position du gouvernement dans ce domaine ?

Les dirigeants socialistes aiment à traiter distinctement chaque catégorie des groupes les plus faibles du marché de l'emploi. Cette attitude est rentable d'un point de vue électoral, mais ce n'est pas la politique la plus efficace à l'égard des plus faibles. Ces derniers éprouvent précisément des difficultés à trouver la voie vers le service social approprié. Le statut de l'artiste appelle également une série d'observations. Une réglementation sociale de protection uniforme est préférable à une fragmentation et, le cas échéant, il faut préconiser un financement propre pour les réglementations particulières favorables : en l'occurrence, une distinction trop mar-

quée entre les artistes et les autres salariés n'est pas indiquée. De nombreux groupes de salariés ne correspondent plus au modèle de travail traditionnel.

La décentralisation doit permettre, selon le gouvernement, de réaliser l'État providence actif. Mais on n'ose pas en tirer la conclusion qui s'impose, à savoir qu'il faut confier la politique d'emploi aux Communautés. Mettre en oeuvre un plan Rosette en Flandre n'a pas de sens et se traduira par de nouveaux transferts. Du reste, est-il prévu de prendre des mesures contre les transferts illégitimes du nord au sud ? Qu'en pense le VLD ?

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Il est inutile de vous dissimuler derrière le VLD. La VU elle-même a renoncé à des atouts importants. Tout sera par conséquent réglé par le biais de la COREE.

M. Danny Pieters (VU-ID) : Les cotisations sociales non perçues me dérangent plus encore que les transferts. Il est impensable, dans un État de droit, de donner purement et simplement quittance d'un montant de 5 milliards de francs, qui constituerait prétendument un héritage du passé.

Je ne comprends pas que la perception de ces 5 milliards ne soit même pas mentionnée dans la note. Celle-ci ignore purement et simplement le fait que la Belgique constitue un État fédéral. L'ensemble du chapitre relatif au travail bénévole ne comporte pas une seule référence aux communautés. Je pourrais citer de nombreux exemples illustrant l'incroyable mépris affiché par l'État fédéral à l'égard des administrations locales. Serait-ce que, comme d'habitude, ce gouvernement attende que l'Europe le rappelle à l'ordre ?

L'intégration sociale est trop souvent abordée en langue de bois européenne. Les mesures concrètes se font trop attendre : une attitude plus proactive serait la bienvenue.

Le gouvernement a déjà contracté de nombreux engagements qu'il doit à présent respecter. Bien que nous restions ci et là sur notre faim, nous voulons apporter, là où cela se révèle nécessaire, notre collaboration constructive. (*Applaudissements sur les bancs de la VU*)

Mme Anne-Marie Descheemaeker (Agalev-Écolo) : Le vieillissement de la population est à l'origine d'un glissement des soins intramurales vers les soins extramurales. Ces soins à domicile, à l'inclusion des soins palliatifs, méritent également l'attention des dirigeants. En matière de soins à domicile, la liberté de choix doit, en tout état de cause, être garantie. Plus les soins à domicile gagneront du terrain, plus les besoins en personnel infirmier compétent, bien formé et motivé (sur le plan pécuniaire)

se feront sentir. D'une manière générale, l'échelonnement doit être ici privilégié. (*Applaudissements*)

M. Luc Goutry (CVP) : On ne pourra faire l'économie d'un grand débat de fond sur les soins de santé. Dès le 7 septembre, j'ai demandé au président de l'organiser. Je voudrais insister pour qu'on ne le renvoie plus aux calendes grecques. Un débat sur les soins de santé n'est pourtant pas une bagatelle. À ce jour, ces soins de santé n'ont été l'objet d'une discussion fructueuse dans aucune commission. Le nouveau modèle proposé par le ministre Vandembroucke mérite de retenir notre attention, mais les partis de la majorité n'ont pas dit ce qu'ils en pensaient. Aucun parti gouvernemental ne s'est exprimé franchement. C'est ainsi que le problème des soins de santé reste sans solution. Et cela ne profite à personne. On a pu lire dans un article d'opinion paru hier dans un quotidien flamand que le gouvernement ne court-circuitait pas seulement l'opposition, mais aussi ses propres parlementaires. On ne trouve plus aucune trace d'un quelconque renouveau politique.

Quand s'attèlera-t-on enfin à la régionalisation des soins de santé ? Il est clair que dans ce domaine, le VLD ne parvient pas à amener le gouvernement à appliquer son programme. La répartition actuelle des compétences, qui a pour effet que la définition des normes, les agréments et les contrôles qualitatifs relèvent d'autres instances que le financement, est néfaste. On n'a même pas réussi à créer un superdépartement des Affaires sociales, alors que c'est pourtant une condition de base à laquelle il faut satisfaire pour mener une politique sociale cohérente.

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Le CVP a négligé aussi toutes ces aspects quand il était au pouvoir.

M. Luc Goutry (CVP) : Le budget des Affaires sociales est de 1.500 milliards. Le ministre est compétent pour 1.000 milliards. Il importe que la concrétisation lignes de force de la politique à mettre en oeuvre dans ce secteur soit pilotée par un responsable politique. Le ministre lui-même en est partisan. Un débat doit être mené d'urgence sur cette question. Le processus décisionnel dans ce domaine est caractérisé par une inefficacité consternante. Il est urgent d'opérer des choix à motiver lors d'un débat social devenu incontournable. Nous devons toujours veiller – c'est là une priorité – à ce que le financement du système ne devienne pas impossible. Quand aux listes d'attente, c'est un autre problème.

Nous devons veiller à ce que notre système de soins de santé, qui est de grande qualité, ne périlite pas. Aussi devons-nous, dans le cadre de la politique que nous échafaudons pour l'avenir, fonder notre action sur les

besoins des patients et non sur les ambitions des dispensateurs de soins, qui doivent être responsabilisés. Il importe par ailleurs d'évaluer et de corriger constamment le système.

Pour l'année 2000, les soins de santé absorberont 500 milliards. Cela correspond à la moyenne européenne. Mais leurs coûts connaissent une croissance anormalement forte, supérieure à celle du PIB. En outre, la norme de croissance fixée à 2,5 pour cent est relativement arbitraire et elle n'est d'ailleurs pas respectée. On permet à beaucoup trop de kinésithérapeutes et autres d'accéder au marché, pour ensuite adapter la norme. N'est-ce pas une méthode absurde ? Et il en va de même pour la consommation de médicaments.

Au cours de la législature précédente, des représentants de la majorité comme de l'opposition se sont interrogés sur Pharmanet. Les mutualités chrétiennes disposaient déjà de données précises à ce sujet. Mais les autres mutualités et la classe politique ont freiné l'évolution de ce dossier. Aujourd'hui, nous disposons de chiffres objectifs. Mettons-les à profit.

En mars de cette année s'est tenue une sorte de concertation au sommet à laquelle ont été associés tous les intéressés. Nous ne pouvons pas ne pas tenir compte des résultats de cette concertation. Les rapports Peers et Jadot comportaient également une série de recommandations dignes d'intérêt. Il est indispensable de prévoir une bonne coordination, notamment en matière de soins de première ligne et dans le domaine de la politique hospitalière. En psychiatrie, on a mené pendant dix ans une réforme de fond, entre autres en créant le Fonds d'assurance soins de santé. C'est un exemple à suivre. Les maladies chroniques aussi ont déjà été l'objet de longs débats en commission. Quantité de propositions ont été formulées. Quelles pistes le gouvernement suivra-t-il, notamment en ce qui concerne le syndrome de fatigue chronique ?

La résolution sur les soins palliatifs n'est pas très intéressante. Et dans le budget, je ne trouve même plus trace des 500 millions de francs destinés aux soins palliatifs dans les MRS. Encore une catégorie que le gouvernement laisse choir ! Cette résolution m'a tout l'air d'être un subterfuge pour faire adopter le projet sur l'euthanasie.

Mme Annemie Van de Casteele (VU-ID) : Les notes de politique des deux ministres compétents ont déçu. Elles auraient sans peine pu être rendues un peu plus ambitieuses. On commence à connaître la teneur des analyses de MM. Peers et Jadot. Elles confirment ce que nous savions déjà. Visiblement, M. Goutry et le CVP ont fini par comprendre eux aussi que, dans le secteur des

soins de santé, toute action politique devrait être fondée sur une évaluation des besoins réels. Mais les nouveaux ministres persistent à mener une politique purement budgétaire au lieu de prendre à bras-le-corps les problèmes fondamentaux : le compartimentage de notre système en différentes tendances confessionnelles ou philosophiques, le corporatisme, les groupes de pression et l'émiettement des compétences non seulement entre ministres, mais aussi entre l'État fédéral et les Communautés.

Le groupe VU-ID estime qu'il faut au besoin des réformes plus fondamentales que celles proposées par les ministres.

L'actuel mode de financement des soins de santé est destructeur d'emplois. La mesure de réduction des charges salariales que le gouvernement a l'intention de prendre ne suffira pas. Un financement fondé sur des moyens généraux avait déjà été rejeté auparavant. Ce serait pourtant une étape logique et nécessaire. Nous nous attendons au veto des partis francophones.

La gestion actuelle n'est pas démocratique. Le cloisonnement empêche tout contrôle démocratique de l'affectation des moyens. Nous sommes les seuls à nous poser des questions sur le simple rôle d'intermédiaire qu'est celui des mutualités.

Le chemin qui sépare la demande de l'octroi d'un avantage social doit être aussi court que possible. Je préconise dès lors des règlements plus simples, ainsi qu'une réduction du nombre de formulaires.

La VU accorde également une attention toute particulière à l'efficacité et à la responsabilisation des Communautés.

J'attends avec impatience la mise en oeuvre pratique d'un certain nombre d'intentions politiques exprimées dans la déclaration du ministre.

Le secteur pharmaceutique demeure l'un des secteurs les plus sensibles de la sécurité sociale. Il faut un contrôle efficace de l'utilisation rationnelle des médicaments. Pharmanet pourra être très utile à ce niveau. Au cours des dernières années, ce n'est pas tant le volume que le prix des médicaments qui a augmenté. Il convient d'en tenir compte au niveau des choix politiques. Il faut accorder une plus grande importance aux médicaments de substitution moins onéreux.

Il faut résoudre le problème du financement des hôpitaux. Par ailleurs, la nomenclature doit devenir plus transparente.

Comment compte-t-on remédier au problème de l'appui administratif de l'Inspection des denrées alimentaires, inexistant du côté flamand ? La démission de M. Vantensche sera-t-elle acceptée ? Sa décision est liée au mécontentement que lui inspire l'Agence fédérale. Quelle est la raison exacte de ce mécontentement ?

J'ai déjà plaidé, la semaine dernière, pour une concertation avec les administrations au sujet de l'Agence. Il faut éviter la politisation de celle-ci. (*Applaudissements sur les bancs VU-ID*)

M. Gerolf Annemans (VL. BLOK) : Il y a quelques jours, le président du VLD a suggéré d'appliquer des retenues sur les prestations sociales à défaut de volonté de citoyennisation. Je n'ai pas le sentiment que le budget des Affaires sociales tienne déjà compte d'un afflux de moyens résultant de ces retenues.

Quelle est la position du ministre à cet égard ?

M. Frank Vandenbroucke, ministre (*en néerlandais*) : M. Annemans a répondu lui-même à sa question. Le budget ne prévoit pas cette mesure. Il est impossible de lier une prestation sociale à la condition de citoyennisation.

Mme Magda Aelvoet, ministre (*en néerlandais*) : M. Bacquelaire a évoqué l'échelonnement. La note de politique générale se fonde sur des soins de première ligne bien structurés. Mme Descheemaeker et M. Bultinck ont insisté sur la nécessité d'une application flexible. Les gynécologues peuvent ainsi être considérés comme des médecins de première ligne. M. Goutry a fait observer à juste titre que l'hôpital a été considéré trop longtemps comme le point de départ. Avec M. Vandenbroucke, je travaille à la concrétisation du dossier médical. La commission médecins-mutualités a réservé un accueil favorable à notre proposition.

Le dossier médical jouera un rôle majeur dans la mise en place d'une coordination appropriée entre les soins de santé de première et de deuxième ligne. Il s'agit de conclure avec les Communautés et les Régions une série d'accords concrets en matière de soins de première ligne.

Le débat sur les soins de santé devra être mené sur la base de données pertinentes. Dans l'intervalle, l'administration a déjà collecté les données nécessaires, qui pourront constituer un excellent instrument de gestion.

J'en viens à présent à la politique en matière de médicaments. Il n'est pas exact que les médicaments innovateurs soient mis tardivement sur le marché belge. La procédure d'enregistrement nécessite 210 jours. Un

retard dans le remboursement est toutefois toujours possible.

Le gouvernement n'opte pas pour la substitution, mais plutôt pour le remboursement majoré des médicaments génériques. Les différents acteurs concernés, à savoir l'industrie pharmaceutique et les hôpitaux, devront consentir un effort.

La surconsommation de médicaments constitue un autre problème. C'est la raison pour laquelle il faut davantage d'informations objectives. Des moyens financiers supplémentaires seront débloqués à cet effet.

La majorité des médecins de l'Ordre des médecins est favorable à une modification de la structure et de l'organisation de l'Ordre. Les points névralgiques sont le statut disciplinaire et l'information aux patients.

Les ministres de l'Emploi, des Affaires sociales et moi-même prendrons contact au début de l'année prochaine avec le secteur de la santé pour nous faire une idée de son cahier de revendications. Il pourra éventuellement en être tenu compte lors de la révision du budget, au début de l'année prochaine.

Plusieurs collègues ont déjà fait observer que la politique en matière de santé a été fortement influencée par les groupes de pression, au détriment d'un apport plus important de la société civile dans son ensemble. En matière de santé, il semble plus aisé de privilégier l'approche théorique plutôt que la programmation concrète. À cet égard, la programmation relative aux services d'urgence spécialisés et aux services d'oncologie pédiatrique constituera un test intéressant. Je veillerai à ce que la programmation soit alignée sur les besoins.

Une collaboration étroite entre les départements des Affaires sociales et de la Santé publique a été mise sur pied. Les budgets de l'INAMI et la Santé publique devraient ressortir à un seul et même ministre.

Le budget 2000 prévoit davantage de moyens pour les soins palliatifs. Cette augmentation ne doit pas être considérée, comme l'a fait M. Goutry, comme une pirouette en marge du débat sur l'euthanasie.

En ce qui concerne l'Inspection des denrées alimentaires, je constate un manque général d'appui administratif. Il sera remédié le plus rapidement possible à cette situation, qui n'est certainement pas spécifique à la Flandre.

Enfin, je m'inscris en faux contre la critique, exprimée par M. Goutry, selon laquelle la mise en oeuvre des accords octopartites aurait fait l'objet d'une manipulation. Son parti n'était-il pas associé à ces accords et

n'a-t-il pas contribué à la formation de la majorité des deux tiers ?

M. Frank Vandenbroucke, ministre (*en néerlandais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma sympathie à l'égard de Mme Van de Casteele, qui, dans son intervention, nous a fait part, pour la énième fois, de son sentiment de déception. Il doit être particulièrement frustrant d'exprimer un tel sentiment d'année en année.

À l'attention de Mme Brepoels, je précise qu'il existe un projet d'arrêté royal relatif à l'autosondage. Cet arrêté royal sera sans doute publié vers le mois de février.

Cet arrêté a été élaboré après consultation des urologues. L'expérience acquise dans le cadre du Fonds spécial de solidarité a été prise en compte. Ce fonds fonctionne de manière extrêmement bureaucratique. Cette lourde procédure disparaît à présent. Une sélectivité demeure cependant indispensable. Un médecin spécialiste doit d'abord délivrer une ordonnance.

Au cours du premier semestre de l'année, le Fonds spécial de solidarité a examiné 38 dossiers de jeunes de moins de 18 ans.

Une indemnité forfaitaire annuelle de 10.000 francs pour du matériel d'incontinence est prévue si trois conditions sont remplies.

M. Anthuenis a également posé des questions à propos des mesures en faveur des malades chroniques. Il convient dans un premier temps de procéder à une évaluation.

Il est permis de se demander s'il ne convient pas d'augmenter le montant de l'indemnité versée aux malades chroniques. Il faut une adaptation sur le plan financier, mais également sur le plan qualitatif. Il convient de poursuivre la concertation pour tenter d'aboutir à un consensus en la matière.

Comme l'a déjà indiqué le ministre Aelvoet, les propositions des partenaires sociaux serviront de base à la concertation qui aura lieu au début de l'année prochaine avec le secteur.

Il est abondamment question, à l'heure actuelle, du secteur non marchand. Les dossiers du marchand et du non marchand progressent alternativement. À n'en pas douter, la légère avance du secteur marchand sera sans nul doute compensée prochainement.

L'absence d'une politique en faveur de la famille a suscité des observations. Le crédit d'impôt pour la prise en charge d'enfants et la déductibilité fiscale des coûts ont été augmentés.

L'instauration de la semaine des 4 jours, le mercredi après-midi libre, etc., ont également été évoqués. L'harmonisation entre la vie familiale et le travail constitue un point très important aux yeux du gouvernement.

M. Pieters a formulé des questions à propos de l'Europe et au rôle des communautés. Dans ces dossiers, je me livrerai à un raisonnement juridique, sur la base du droit social. Il faut assurément prendre le rapport Jadot au sérieux. M. Pieters indique, à juste titre, que la note de politique générale attache insuffisamment d'importance à l'Europe. Pour moi, l'Europe doit recourir à une troisième voie institutionnelle, celle du "*bench-marking*", dans le cadre de laquelle les États membres concluent des accords dont l'application effective fait l'objet d'un contrôle.

Cette stratégie doit également faire l'objet d'un accord social. Le gouvernement belge doit s'attacher à défendre autant que possible cette idée auprès des autres États membres

M. Timmermans parlait du système Maribel. En effet, le 4 décembre 1996, la Cour de justice européenne a condamné la Belgique à récupérer les sommes allouées dans le cadre des Maribel bis et ter. Elle a confirmé cette décision le 17 juin 1999. C'est pour cela, donc, qu'une loi fixant des dispositions diverses reprend les modalités imposées par la Cour de justice européenne.

Je pense que votre question porte sur le lien entre réductions et récupération. Les montants à rembourser par les entreprises ne sont pas déduits des aides structurelles.

Les remboursements dus à la sécurité sociale se feront en plusieurs tranches parce que, d'une part, le remboursement est calculé par la sécurité sociale et que, d'autre part, la réduction est calculée par l'employeur, ce qui ne permet pas de faire l'opération en une seule fois.

Deuxième problème, lorsqu'on parle de diminution structurelle des cotisations, il faut raisonner en termes de trimestres, puisqu'ils sont périodiques.

Troisième problème : des entreprises ont licencié du personnel : l'assiette change donc.

Procéder en un seul mouvement administratif est donc à éviter. (*Reprenant en néerlandais*)

M. Goutry souhaite que l'on y consacre un large débat. J'y suis également favorable. Je propose d'être plus concret et d'élaborer, en collaboration avec la ministre Aelvoet, un ordre des travaux pour débattre notamment du rapport Jadot, de l'usage rationnel des médicaments et du financement des hôpitaux.

M. **Joos Wauters** (Agalev-Écolo) : Les commissions de la Santé publique et des Affaires sociales élaboreront un calendrier relatif aux débats à mener en commun.

– *La séance est levée à 14 h 32.*

– *Prochaine séance à 14 h 45.*

EXCUSÉS

Raisons de santé : MM. José Canon, Jef Valkeniers, Luc Sevenhans, Mme Michèle Gilkinet, M. Guy D'haeseleer et Mme Géraldine Pelzer-Salandra

Raisons familiales : M. Raymond Langendries

Membres du gouvernement fédéral :

M. Louis Michel, vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères : en mission à l'étranger

M. Pierre Chevalier, secrétaire d'État au Commerce extérieur

ANNEXE
SÉANCE PLÉNIÈRE
MARDI 21 DECEMBRE 1999

ANNEXE 1

Communications

SÉNAT

PROJET DE LOI TRANSMIS EN VUE DE LA SANCTION ROYALE

Par message du 16 décembre 1999, le Sénat transmet, en vue de la sanction royale, le projet de loi relatif à la régularisation de séjour de certaines catégories d'étrangers séjournant sur le territoire du Royaume, le Sénat ne l'ayant pas amendé (Doc. Chambre n° 234/8).

Pour information

PROJETS DE LOI ÉVOQUÉS

Par messages du 16 décembre 1999, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, le jeudi 16 décembre 1999, de l'évocation des projets de loi suivants :

- Projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses (Doc. Chambre n° 296/8) ;
- Projet de loi en vue de la promotion de l'emploi (Doc. Chambre n° 286/6) ;
- Projet de loi portant des dispositions sociales et diverses (Doc. Chambre n° 297/14) ;

Pour information

Par message du 17 décembre 1999, le Sénat m'informe de la mise en oeuvre, en application de l'article 78 de la Constitution, le vendredi 17 décembre 1999, de l'évocation du projet de loi relatif à la création d'une Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire, (Doc. n° 232/6) ;

Pour information

GOUVERNEMENT

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES

Redistribution des allocations de base

En exécution de l'article 15 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'Etat, le vice-premier ministre et ministre du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Economie sociale transmet :

- Par lettre du 10 décembre 1999, un bulletin de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'année budgétaire 1999.
- Par lettres du 15 décembre 1999, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère de la Fonction publique pour l'année budgétaire 1999.
- Par lettres des 15 et 16 décembre 1999, deux bulletins de redistributions d'allocations de base concernant le ministère des Affaires économiques.

Renvoi à la commission des Finances et du Budget

LIBÉRALISATION DU SECTEUR DE L'ÉLECTRICITÉ

Rapport et recommandations

Par lettre du 17 décembre 1999, le secrétaire d'Etat à l'Energie et au Développement durable, adjoint au ministre de la Mobilité et des Transports transmet le rapport et les recommandations du groupe de travail d'experts en matière de libéralisation du secteur de l'électricité.

Renvoi à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques

et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture

PARLEMENT EUROPÉEN

RÉSOLUTION

Par lettre du 13 décembre 1999, le secrétaire général du Parlement européen transmet le texte de la résolution adoptée par cette assemblée :

– Résolution sur le rapport de la Commission au Conseil sur la durée de la période transitoire relative à l'introduction de l'euro

Renvoi à la commission des Relations extérieures, à la commission de l'Economie, de la Politique scientifique, de l'Education, des Institutions scientifiques et culturelles nationales, des Classes moyennes et de l'Agriculture, à la commission des Finances et du Budget et au Comité d'avis chargé de questions européennes

PÉTITION

Une pétition pour l'abandon du vote automatisé a été transmise à la Chambre.

Renvoi à la commission des Pétitions